

AFFECTATION EN 6^{ème} POUR LA RENTREE 2020

Chers parents,

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant en 6^{ème} dans un collège public, je vous transmets la procédure à suivre ; **vous devrez être très attentifs aux échéances indiquées pour les opérations à réaliser par vous les parents.**

DATE	INTERVENANT	OPÉRATION
Lundi 27/01/20	Directrice d'école	Diffusion auprès des familles de la <u>lettre d'information</u> et d'annexes : une sur les langues vivantes et une sur les parcours particuliers.
Mercredi 26/02/20	Directrice d'école	Édition et diffusion auprès des familles de la <u>fiche de liaison volet 1</u> pour vérification des adresses. <u>Cette fiche ne présage pas d'une décision de passage.</u>
Vendredi 13/03/20 au plus tard	Parents	<u>Retour impératif de la fiche de liaison volet 1, datée et signée</u> , sur laquelle il a été vérifié l'exactitude des informations indiquées. Si un changement d'adresse est prévu pour la rentrée scolaire 2020, veuillez fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois (contrat de bail, attestation d'assurance, facture de gaz ou d'électricité, quittance de loyer, acte d'achat ou sous seing privé, déclaration d'ouverture de chantier).
Vendredi 20/03/20	Services académiques	Lancement de la détermination <u>automatique</u> du collège de secteur par les services académiques de la DAEPS.
Lundi 23/03/20	Directrice d'école	Édition et diffusion auprès des familles de la <u>fiche de liaison volet 2</u> avec le collège de secteur indiqué en fonction de l'adresse de votre enfant (indiquée dans la fiche de liaison volet 1).
Vendredi 24/04/20 au plus tard	Parents	<u>Retour impératif de la fiche de liaison volet 2, datée et signée</u> accompagnée le cas échéant des justificatifs de dérogation (cf. lettre d'information). Indiquez les souhaits de formation et de langue(s) vivante(s).
Mardi 09/06/20	Principaux de collèges	Édition par les principaux de collèges des listes des élèves affectés en 6 ^{ème} et information aux familles.
Du mardi 09/06 au lundi 15/06/20	Parents	Inscription par vos soins de votre enfant dans son collège. Vous serez informés des dates d'inscription dès que les collèges me les auront communiquées. De même, les dossiers d'inscription seront remis à vos enfants dès que les collèges me les donneront.

Pour connaître le collège de secteur de votre enfant, vous pouvez consulter le site du conseil départemental :

<https://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/sectorisation-des-colleges-a-la-rentree-scolaire-de-septembre-2020-7607.htm>

Bien cordialement.

Mme Nougé, directrice.